



Surcharge de travail due au non remplacement depart

Par **barrets**, le **07/08/2013** à **15:53**

bonjour

je suis chef d'équipe dans un entrepôt logistique. Nous étions , il y a 1 an, 4 chef d'équipe. Après plusieurs départ il ne reste que moi, mais aucune augmentation de salaire de mon côté alors que je récupère le travail des 3 autres chef d'équipe qui sont partis.

et on m'en demande encore plus, et si je ne le fais pas " j'en subirai les conséquences" mots de mon directeur.

Que dois je faire?

Puis je refuser encore cette surcharge de travail?

Pourriez vous m'aider?

cdl

Par **P.M.**, le **07/08/2013** à **16:29**

Bonjour,

C'est l'employeur qui a le pouvoir de direction et d'organisation...

De toute façon, vous ne pouvez faire que ce qui est exécutable pendant le temps effectif de travail...